



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ESAT

Question écrite n° 113545

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le décret du 16 juin 2006 relatif au fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail. Ce texte suscite des craintes dans la mesure où il pourrait entraîner des baisses des revenus des travailleurs handicapés placés dans les CAT. Cette disposition pouvant paraître en décalage par rapport à l'action du gouvernement concerne près de 100 000 travailleurs recensés dans les CAT. Il le remercie de bien vouloir lui donner sa position sur ce point.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113545

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13185